

Prêts aux petites entreprises—Loi

entreprises locales. Que s'est-il passé le 12 novembre? Depuis lors, et ce, jusqu'à la fin de l'année en cours, les entreprises dynamiques et rentables qui peuvent regarder leurs livres de comptabilité et dire quelle est leur situation exacte, où elles s'en vont et quel est le bilan des années précédentes «n'auront plus le droit de souscrire aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise». Une telle ineptie me dépasse. N'importe quel gouvernement, n'importe quelle personne qui a des contacts avec la réalité—quiconque a jamais vu un carnet bancaire, rempli de factures ou essayé d'élargir ses activités ne peut pas comprendre que le gouvernement libéral parle d'aider seulement les personnes qui connaissent des difficultés financières. Si une entreprise parvient à joindre les deux bouts ou à faire quelques bénéfiques, on lui dit: «Ce n'est pas pour vous». Quel est le problème? Je ne parviens pas à comprendre.

Je sais que certains députés d'en face ont passé de nombreuses années dans le monde des affaires. Il y a parmi eux un grand nombre d'agriculteurs, d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs qui ont passé beaucoup de temps à préparer des offres ou des soumissions dans l'espoir de décrocher un contrat. Si une entreprise viable a besoin de \$100,000 ou \$200,000 de plus pour prendre de l'expansion, après le 31 décembre, elle ne pourra pas obtenir cet argent. Espérons que grâce aux changements que proposera le ministre des Finances, il ne faudra pas nécessairement éprouver les pires difficultés pour avoir droit aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

M. Speyer: Cela s'applique à ma circonscription.

M. McKnight: Le député de Cambridge (M. Speyer) a dit que cela s'applique à sa circonscription. Je sais que sa circonscription représente vraiment la petite entreprise. Certaines usines comptent peut-être une cinquantaine ou une soixantaine d'ouvrières, d'autres davantage; néanmoins, il ne suffit pas d'employer une centaine de personnes pour avoir une grosse entreprise. Avec 30, 40 ou 200 employés, vous n'avez pas une grosse entreprise. Il s'agit toujours d'une petite entreprise. Ces entreprises embauchent et donnent de l'emploi à 90 p. 100 des travailleurs du pays. Je ne parle pas de Massey-Ferguson ou de Chrysler. Je parle d'une entreprise qui correspondait à un rêve ou à de grandes idées que quelqu'un a réussi à mettre sur pied grâce à beaucoup de travail, de persévérance et d'un peu de chance. Ceux qui lancent une entreprise savent qu'il y a des risques. Sinon, je ne vois pas dans quel genre de commerce ils sont ou alors ils sont fous. Ils savent qu'ils courent des risques. Ce sont des gens entreprenants. Qu'arrivera-t-il s'ils prennent un risque et obtiennent quelques résultats? Ils n'ont plus droit à une aide gouvernementale.

● (1700)

Les modalités des obligations pour l'expansion de la petite entreprise ont été changées à un autre égard: à compter du 1^{er} janvier 1982, non seulement ne seront-elles plus disponibles aux compagnies non constituées en sociétés qui en ont besoin et à qui elles seraient utiles, mais seules pourront s'en prévaloir les entreprises, constituées ou non en sociétés, qui sont manifestement en difficulté financière.

J'ai entendu le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture dire que les banques ne pâtissent pas assez, qu'elles gagnent trop d'argent. C'est peut-être vrai, mais pourquoi le ministre des Finances s'imagine-t-il que le seul fait de le signaler dans le budget va forcer les banques ou les institutions financières à prêter de l'argent à des gens dont les

finances sont instables? Comment, à son avis, les banquiers vont-ils réagir à celui qui viendra les trouver et dira: «Vous devez me prêter cet argent, et cet emprunt vous coûtera plus cher, car je devrai payer 3 p. 100 de plus qu'avant le 12 novembre, mais vous ne pouvez pas me refuser, car je suis en difficulté financière et le ministre des Finances l'a dit dans le budget». C'est ridicule. Je vois que le gouvernement n'a guère réussi à diriger les institutions financières. Celles-ci n'écoutent que le gouverneur de la Banque du Canada. Que le premier ministre (M. Trudeau) trouve ou non que le gouvernement favorise une politique de taux d'intérêt élevés, tout le monde sait qu'il en est ainsi. Et aucun changement n'est en vue pour l'instant.

On ne peut nier que 700 millions est une somme rondelette. C'est beaucoup d'argent, monsieur l'Orateur. Dans la circonscription de Kindersley-Lloydminster que je représente, un acre de terre se vend entre \$500 et \$1,000 et l'exploitation moyenne dépasse 800 acres. Ce n'est là qu'une circonscription fédérale où les avoirs des petites entreprises sont dix fois plus élevés que le montant prévu dans le projet de loi.

Beaucoup de gens estiment que l'agriculture n'est pas une entreprise, mais en général ces gens-là n'y connaissent rien. Les entreprises agricoles ont les mêmes problèmes et subissent les mêmes inconvénients que toute autre entreprise.

Je regrette que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) ne soit pas à la Chambre. Le hansom du 2 novembre lui fait dire que les agriculteurs bénéficiaient des taux d'imposition les plus faibles. Je vois sourire un député d'en face; il s'y connaît en agriculture. Il devrait faire plus que sourire, par exemple emmener derrière la grange le secrétaire parlementaire du ministre des Finances pour lui faire la leçon!

M. Epp: Il n'y est jamais allé, il se salirait les pieds.

M. McKnight: C'est complètement absurde, monsieur l'Orateur. Cela nuit à notre pays et au secteur d'activité qui me concerne lorsqu'un représentant d'une région agricole comme celle d'Ottawa-Centre dit que les agriculteurs bénéficient des taux d'imposition les plus bas. Le secrétaire parlementaire est censé seconder le ministre des Finances, et c'est peut-être ce qui explique que nous ayons eu un tel budget. J'espère qu'il y a d'autres ministériels capables de conseiller le ministre un peu mieux. Je vois que le député de Timiskaming (M. Lonsdale) est à la Chambre, et je sais qu'il pourrait beaucoup mieux conseiller le ministre au sujet des petites entreprises et de l'agriculture en général.

Au cours du débat, nous avons entendu des députés parler de la capacité de production des petites entreprises. Il y a deux ou trois ans, lorsque la société Chrysler éprouvait des difficultés, que Massey-Ferguson et International Harvester ont commencé à en éprouver, de même que toutes les grandes entreprises, nous n'entendions jamais parler du petit exploitant qui possédait un broyeur et 8 ou 10 camions à gravier. Il arrivait à s'en tirer; il se débrouillait de son mieux, à force de fierté, d'initiative et de labeur. Dorénavant, à cause des politiques excessives du gouvernement, ce ne sont plus seulement les grandes sociétés auxquelles le contrôle de la gestion échappe, mais aussi les petites entreprises appartenant à un homme ou à une femme qui s'efforce de gérer son entreprise, de surveiller ses stocks et ses marchandises entreposées—les sociétés auxquelles le contrôle de la gestion n'échappe pas—qui doivent bien souvent effectuer des coupes. Elles ont dû mettre des